LE PROGRAMME DÉMARCHE DE CROISSANCE DE L'AGRICULTURE EN ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ (AEC)

Plus de choix. Plus de contrôle. Plus de Canada.

Le programme Démarche de croissance de l'AEC soutient des projets qui augmentent la production nationale de fruits et légumes tout au long de l'année, élargissent le choix de cultures, améliorent la productivité, l'efficacité et la durabilité, et améliorent la production alimentaire locale et l'accès aux aliments dans les collectivités rurales et nordiques.

L'INVESTISSEMENT

- **750 millions** de dollars sur 7 ans (2026-2033)
- Deux volets de financement
  - Adoption de technologies AEC (**$650M)**
  - Collectivités rurales et nordiques (**$100M**)

QUI EST ADMISSIBLE?

- Organismes à but lucratif
- Organismes sans but lucratif
- Personnes, communautés, associations ou organisations autochtones
- Milieu universitaire
- Autres ordres de gouvernement

FINANCEMENT ET PARTAGE DES COÛTS

Contribution minimale d'AAC: **$100,000** / Contribution maximale d'AAC **10 millions de dollars**

PARTAGE DES COÛTS PAR VOLET	AAC	DEMANDEUR
Volet Adoption de la technologie de l'AEC	50%	50%
+ *Nouvelles cultures*	60%	40%
+ Groupes sous-représentés	60%	40%
+ Projets de nouvelles cultures menés par des groupes sous-représentés	70%	30%
Volet Collectivités rurales et nordiques	75%	25%

Les contributions gouvernementales totales ne peuvent dépasser **85 %** des coûts admissibles.



PARCOURS DU PROJET

1. Formulaire de résumé de projet
2. Demande complète (sur invitation)
3. Évaluation ((jusqu'à 100 jours)
4. Décision de financement
5. Entente de contribution
6. Rapports et réclamations

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

1-877-246-4682 | aafc.cea-aec.aac@agr.gc.ca